PARLY 2
L'ART DE VIVRE RÉSIDENTIEL

RÉSIDENCE LOUVRE

Réunion du CSS du jeudi 8 octobre 2026 : compte-rendu

Participaient à la réunion
Brigitte DUGIMONT, Catherine LASVIGNES, Marlies MABILLE, Marie-Françoise RIVET, Emmanuel BISTON, Didier HENIN, Alain MEUNIER
Absent excusé : Philippe BOUYSSET - Observateur : Claude CHEVENIER

VIGIK +

- L'utilisation de la porte traversière du 6 Marronniers est réservée aux résidents de ce bâtiment. Une dérogation pourrait être délivrée à un autre résident qui a une mobilité malaisée (SUIVI : Didier HENIN/Catherine LASVIGNES/Marlies MABILLE/Marie-Françoise RIVET)

Chauffage

- La géothermie est opérationnelle. Le chauffage peut donc être mis en route dès que la température est en dessous de 13 degrés le matin sur trois jours consécutifs. Il est activé depuis le 7 octobre (SUIVI : Marie-Françoise RIVET/Didier HENIN)

Piscine Concorde

- Un contact est prévu avec la gérance pour connaître la date de réparation des crochets d'arrimage du volet du bassin, ainsi que celle du changement du système de chauffage (SUIVI : Alain MEUNIER/Marlies MABILLE)

Vides sanitaires

- L'importance des travaux et les coûts appellent des explications qui seront développées en AG en complément des informations contenues dans les documents reçus (Lettre de la Présidente aux copropriétaires incluse dans la convocation)
- Le traitement des huit bâtiments serait réparti sur les années 2027 à 2031, entre mai et octobre. L'ordre d'intervention sur les bâtiments sera déterminé en fonction des problèmes constatés par l'investigation.
- Les travaux s'effectueraient sur six semaines, du lundi au vendredi de 9h à 17h. Soixante-trois bâtiments de Parly 2 ont déjà réalisé cette remise en état, et sont donc sources de connaissance des bonnes pratiques mises en place pendant ces travaux contraignants.
- Une réunion préalable d'information des copropriétaires est organisée le mardi 13 octobre de 19h30 à 2Oh30 (SUIVI : Marie-Françoise RIVET/Didier HENIN/et tous les membres)

PPPT (Projet Plan Pluriannuel de Travaux)

- Les entretiens du bâti et des équipements de la résidence sont régulièrement effectués. Des opérations de rénovation sont prévues dès aujourd'hui et dans l'avenir. Certaines préconisations du PPPT seront suivies.
- Cependant, pour le document dans son entier, il sera proposé en AG de ne pas appliquer le PPPT, compte tenu du formalisme imposé inadapté aux spécificités de Parly 2 (SUIVI : Marie-Françoise RIVET/Didier HENIN)

Abattage d'un pin

- Il était prévu dans les résolutions AG l'abattage du grand pin situé devant le 6 Rivoli car il pose une question de sécurité, surtout avec la moitié de ses racines coupées lors d'une recherche de fuite d'eau.
- Comme il est obligatoire en cette circonstance, une analyse phytosanitaire préalable a été demandée et traitée par la gérance. L'analyse phytosanitaire a été réalisée, son résultat a confirmé une dangerosité à traiter en urgence.
- Par conséquent, conformément à ses obligations, le syndic ayant l'obligation d'agir sans délai dans les cas de dangerosité, fera abattre le pin, lors de la semaine débutant le 12 octobre (SUIVI : Alain MEUNIER/Brigitte DUGIMONT/Emmanuel BISTON)

Prochaine réunion : Mardi 3 novembre 2026 de 18h à 20h